



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### chômeurs

Question écrite n° 4535

#### Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur le taux de chômage chez les jeunes. L'Assemblée nationale étudie en ce moment le projet de loi portant création des emplois d'avenir. Ce texte a pour objectif la diminution du chômage qui touche particulièrement les jeunes. Ainsi, il souhaiterait connaître le taux de chômage, au 1er septembre 2012, qui touche les 16-24 ans dans le département du Nord.

#### Texte de la réponse

Le taux de chômage est le pourcentage de chômeurs dans la population active (actifs occupés et chômeurs). Il est possible de calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. Deux approches principales peuvent être distinguées : - le taux de chômage au sens du bureau international du travail (BIT) est la proportion de chômeurs dans la population active. La population active au sens du BIT comprend la population active occupée « au sens du BIT » (personnes âgées de 15 ans ou plus ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine donnée, qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale) et les chômeurs au sens du BIT (personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions : être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. Ces données sont produites à partir de l'enquête emploi trimestrielle de l'Insee qui ne permet de diffuser des taux de chômage pour les jeunes qu'au niveau de la France métropolitaine. - le taux de chômage au sens du recensement de la population est la proportion de chômeurs dans la population active. A un niveau territorial fin (infra-départemental) et pour certaines catégories de public (ici, les jeunes âgés de 15 à 24 ans), seul le taux de chômage au sens du recensement de la population est diffusé. Le taux de chômage au sens du recensement de la population est supérieur au taux de chômage BIT. Par exemple, en 2009, au niveau national, le taux de chômage au sens du recensement était de 11,2 % contre 9,1 % pour le taux de chômage au sens du BIT. Les dernières données disponibles sont celles relatives au recensement de la population à ce niveau territorial fin 2009.

| TERRITOIRE                                                     | DÉPARTEMENT<br>du Nord | RÉGION DE<br>Nord - Pas-de-Calais |
|----------------------------------------------------------------|------------------------|-----------------------------------|
| Chômeurs au sens du recensement de la population (RP)          | 48.017                 | 77.315                            |
| Population active au sens du recensement de la population (RP) | 151.470                | 235.180                           |
| Taux de chômage au sens du recensement de la population (RP)   | 31.7 %                 | 32.9 %                            |

## Données clés

**Auteur :** [M. Gérard Darmanin](#)

**Circonscription :** Nord (10<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4535

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [18 septembre 2012](#), page 5117

**Réponse publiée au JO le :** [29 octobre 2013](#), page 11439